

est, à l'heure actuelle, bien préparée à se transformer en organisme central de discussion pour la coordination des initiatives occidentales dans la période plus prometteuse que peut réserver l'avenir. La prochaine conférence ministérielle de l'OTAN en décembre, à laquelle quelques-uns de mes collègues et moi-même assisterons, revêtra une grande importance pour l'échange des vues et l'élaboration d'un programme commun.

Cette conférence sera aussi significative sous un autre aspect. Par suite de la renaissance de l'Europe comme centre important de puissance mondiale, certaines modifications dans les relations sont en train de survenir au sein de l'Alliance. Cette évolution est elle-même dans une grande mesure le fruit de programmes plus éclairés, appliqués avec persistance depuis la fin de la guerre. Il m'apparaît inconcevable, à l'heure du succès de programmes si délibérément réalisés, de craindre d'accepter les modifications des relations avec les pays d'outre-mer qui devaient inévitablement s'imposer.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter du processus évolutif qui se manifeste dans le monde occidental. Sans doute certains problèmes se sont-ils greffés dans les relations au sein de la famille des nations occidentales, mais j'affirme que ces difficultés peuvent s'aplanir et qu'elles seront résolues sans saper la cohésion essentielle de l'Alliance occidentale, et certainement sans conséquences néfastes pour aucune autre nation hors de l'Alliance. Je termine donc ma déclaration sur la politique étrangère actuelle du Canada. A mon sens, cette politique est axée sur certains principes dont notre appartenance au Commonwealth, aux Nations Unies et à l'OTAN, ainsi que notre affinité traditionnelle et culturelle avec la France, l'une des grandes puissances de l'Europe et du monde aujourd'hui. Je réitère que le présent gouvernement fera porter ses efforts sur deux points. Il cherchera à promouvoir l'Alliance atlantique tout en travaillant sans relâche à l'obtention de la paix et de la stabilité internationales.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la façon dont il a parlé en général des problèmes qui se posent au Canada à l'échelon international. L'ampleur de son style et ses phrases bien trouvées nous empêchent parfois de saisir exactement sa pensée. Mais dans l'ensemble les vues qu'il a exprimées aujourd'hui et, en particulier, la récapitulation générale qu'il a faite, ne diviseront pas sérieusement ceux qui siègent du côté du gouvernement et ceux qui siègent dans l'opposition. Toutefois, il ne

faut pas en conclure que je trouve qu'il a traité cette question comme l'exigent les récents événements.

Quand il a parlé de la reconnaissance de la Chine, j'ai cru qu'il allait faire une déclaration profonde, mais ses remarques terminées, il n'était pas allé plus loin que le gouvernement dont il était membre il y a sept ou huit ans. Il a toutefois souligné le problème auquel il faut faire face. Je n'applique nullement cela à la question de reconnaître la Chine; je vois les difficultés que comporte cette façon d'agir. Je suis de ceux qui croient que le monde libre a commis une erreur il y a douze ans, alors qu'il s'agissait d'une question purement juridique et que cette reconnaissance ne comportait aucune des conséquences qu'elle a aujourd'hui. Peu importe si l'on approuve le régime qui détient le pouvoir dans un État particulier, il faut reconnaître ce régime lorsqu'il répond à certaines conditions. Il suffit de songer à la reconnaissance accordée récemment au gouvernement révolutionnaire du Sud-Vietnam pour comprendre que, même si des pays acceptent ou rejettent un régime, lorsque celui-ci, dans des circonstances ordinaires, se maintient au pouvoir pendant un certain temps et possède un certain caractère permanent, on doit le reconnaître. Mais en raison des années écoulées—et, d'après moi, ceci s'applique invariablement lorsqu'il s'agit de l'Asie—si nous reconnaissons la Chine aujourd'hui, cela équivaldrait presque à approuver le régime communiste tel qu'il existe dans ce pays. S'il m'est permis de donner un exemple plus près de nous, je dirai que nous reconnaissons tous le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais cette reconnaissance ne veut pas dire que nous approuvons entièrement tout ce qu'il représente.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il désirait rallier une unanimité raisonnable des opinions à la Chambre et qu'il espérait que nous ferions preuve le moins possible de sectarisme politique. Je me propose de suivre son conseil et de me montrer aussi dénué de parti pris que lui-même lorsqu'il était critique officiel des affaires extérieures sous le gouvernement précédent. Je suis heureux de constater que la réputation du Canada sur le plan international est si excellente. J'ai constamment soutenu que telle a toujours été la réputation du Canada; mais je me souviens qu'en 1963, en janvier, l'honorable député, à ce moment-là, entretenait des doutes sérieux au sujet de la situation du Canada à l'échelon international et parlait du déclin que subissait notre pays. A ce sujet, je voudrais signaler que M. John W. Holmes, qui jouit de la considération du premier ministre, puisque